

Commune de Haute-Ajoie

L'ABBAYE 114 - 2906 CHEVENEZ www.hauteajoie.ch

TEL. 032 476.62.21

FAX 032. 476.71.21

Tarif d'utilisation et de location de la halle de gymnastique de Chevenez dès le 01.01.2016

A. L'enseignement de la gymnastique pour les élèves fréquentant les écoles primaires de Haute-Ajoie est gratuit.

B. Pour la pratique du sport par les différentes sociétés locales, les émoluments annuel sont fixés sur un prix de base de 3 francs de l'heure. Le prix est plafonné à CHF 600.-.

B1 Tarif d'utilisation annuelle

Nom de la société	heures par semaine	nbre de semaines	prix horaire	Tarif brut	Tarif de location annuel
Société féminine de gymnastique	13.00	40.00	3.00	CHF 1'560.00	CHF 600.00
Football-club Chevenez	8.50	24.00	3.00	CHF 612.00	CHF 600.00
Groupe sportif Chevenez	2.00	40.00	3.00	CHF 240.00	CHF 240.00
Swing rock Ajoie	4.50	40.00	3.00	CHF 540.00	CHF 540.00
Ajoie Fit (abri) dès le 01.06.15					CHF 600.00
Parkour Club Ajoie dès le 01.08.15	5.00	40.00	3.00	CHF 600.00	CHF 600.00

B2 Tarif de location

Genre de manifestations	société ou entreprise locale			société ou entreprise extérieure		
	1 jour	2 jours	3 jours	1 jour	2 jours	3 jours
Loto	CHF 350.00	CHF 450.00	CHF 600.00	CHF 450.00	CHF 550.00	CHF 700.00
Concert, production des sociétés locales, fête champêtre, soirée dansante, festival, animation culturelle	CHF 300.00	CHF 500.00	CHF 650.00	CHF 500.00	CHF 700.00	CHF 850.00
Pique-nique de famille ou de société, assemblée à caractère politique sans repas, apéritif de mariage	CHF 200.00			CHF 300.00		
Mariage	CHF 350.00	CHF 450.00		CHF 450.00	CHF 550.00	
Soirée disco	CHF 800.00			CHF 1'500.00		
Autres manifestations	CHF 700.00	CHF 900.00		CHF 700.00	CHF 900.00	

C. Un émolument de CHF 100.00 sera perçu pour le récurage des tapis de protection du sol par les services communaux, si les travaux ne sont pas réalisés par le locataire.

D. Pour chaque jour complémentaire d'utilisation à la location, un émolument de CHF 40.-/jour sera facturé (Swing Rock Ajoie et répétitions des Fanfares).

E. Un émolument de CHF 100.00 sera perçu en cas d'utilisation des outils de projection (beamer et écran).

F. Dans les cas spéciaux, non énumérés dans le présent règlement, le Conseil communal statuera.

Ainsi arrêté par le Conseil communal de Haute-Ajoie en séance du 01.10.2015 pour entrée en vigueur le 01.01.2016.

Au nom du Conseil communal de Haute-Ajoie

Le Président : Le Secrétaire :

Michel Baconat

Robert Cattin

Chevenez, le 22.09.2015

G:\Bureau\Bâtiments & infrastructures communales\Locations\Tarifs d'utilisation\Tarif d'utilisation de la halle de gymnastique CHVZ 01.01.2016.xlsx

